

Belgique : vers un rééquipement des forces armées

André Dumoulin | Institut royal supérieur de défense (Bruxelles), Université de Liège.

Nous attendions un Plan stratégique 2030 dans ses volets géopolitiques, stratégiques et militaires depuis plusieurs mois et souvent retardé pour des motifs politiques (coalition de partis au pouvoir et existence de rivalités internes au sein du Parti libéral francophone), communautaires et budgétaires, la crise économique étant toujours bel et bien présente. Nous eûmes droit, le 22 décembre 2015, à une présentation d'un catalogue d'achats d'équipements majeurs (voir le communiqué de presse). Comme déjà supposé (*cf.* notre article dans la *RDN* d'avril 2015), l'élaboration du plan stratégique belge fut assez vite conditionnée et formatée par les contraintes budgétaires ; les limites du portefeuille étant posées au préalable.

Rappelons que la préparation du Plan 2015 a été organisée à la fois par le cabinet politique du ministre de la Défense, Steven Vandeput (*NVA*, Parti nationaliste néerlandophone), une petite équipe d'officiers supérieurs gravitant autour du chef de la Défense (*CHOD*), le général Van Caelenberge (composante Air), l'organisation d'un colloque fermé en présence d'experts et des médias le 25 février 2015 (les documents préparatoires furent placés par la suite sur le site *Internet* du ministre belge de la Défense) et une campagne de sondages du personnel de la Défense, parallèlement à l'organisation d'auditions d'experts civils et militaires nationaux et internationaux par la commission défense de la Chambre des représentants (Parlement belge) entre janvier et février 2015 dirigée par une députée *NVA*.

Il s'agissait pour le ministre d'acquérir une série d'informations plurisectorielles avant de prendre attitude, en collaboration avec l'état-major et le gouvernement de coalition à forte dominance néerlandophone, seul le parti libéral francophone étant dans la coalition exécutive. Aussi, c'est à partir de ce catalogue d'équipements que viendra s'adjoindre une vision politico-militaire – déjà en partie élaborée – pour aboutir probablement à un document complet à paraître en 2016 ; y compris un plan directeur détaillant les mesures à mettre en œuvre durant la présente législature avec lancement de procédures d'appel d'offres en vue de la concrétisation des décisions gouvernementales.



Une modernisation des équipements

L'accord prévoit de doter la Défense * d'un budget d'équipements de 9,2 milliards d'euros au profit des composantes (appelées dorénavant « dimensions ») Terre, Air, Marine et Cyber d'ici 2030. Concrètement, il s'agira de commander d'ici 2018, 35 avions de combat en remplacement des 54 *F-16* belges (cf. Wally Struys, Joseph Henrotin et André Dumoulin) encore opérationnels, d'acheter 2 nouvelles frégates en remplacement de celles acquises auprès des Néerlandais en 2005 (mais datant de 1991), de 6 chasseurs de mines, de 6 drones non armés ** et de l'acquisition d'armes, de véhicules, de moyens de communication et de vestes de combat modernes (« soldat augmenté » dans le cadre d'un programme Benelux) tout en insistant subtilement, durant l'année 2015, sur l'importance des forces spéciales par rapport aux paracommandos.

À cela s'ajoute une définition d'un modèle de travail pour les avions de transport de personnes (flotte blanche) et l'externalisation de la *Search and Rescue* (*SAR*) de la Défense, et une étude sur un avion ravitailleur. À ce sujet, il n'est pas impossible qu'une des options pourrait être d'adapter un des sept *A400M* belges – commandé sous le ministre Flahaut – au ravitaillement en vol pour les chasseurs et peut-être les hélicoptères *NH-90*. Le gouvernement tentera de maximiser le retour économique relatif aux grands investissements, tout en tenant compte des nombreuses réglementations nationales et européennes en vigueur, dont le fameux article 346 (ex-article 296 et auparavant 223) du Traité de Lisbonne. De toute évidence, le choix d'un nouvel appareil de combat (*Rafale* versus *F-35* ?) *** et des

* Budget de Défense belge

Le budget de la Défense belge en 2015 était d'environ 2,45 milliards d'euros et de 3,75 milliards, si on y inclut les dépenses de défense (pensions incluses). Actuellement, les dépenses de défense atteignent 0,94 % du PIB avec pour objectif d'atteindre 1,3 % en 2030 (moyenne Otan : 1,45 %). Les dépenses de défense du pays atteignent 1,32 % environ de toutes les dépenses publiques ! Elles sont actuellement à l'avant-dernière place, aux côtés de la Hongrie et de l'Espagne, ne précédant que le Luxembourg.

** Drones belges

2 seront acquis en 2021 et 4 en 2030.

Sous l'ancien ministre de la Défense Pieter de Crem (2007-2014), les 12 drones actuels (B-Hunter, système d'origine israélienne mais fourni par un consortium d'entreprises nommé Eagle), basés à Florennes, devaient être retirés en 2017.

*** Quel appareil de combat pour la Belgique ?

Actuellement, le gouvernement est en contact avec les agences gouvernementales représentant 5 candidats possibles : *Rafale* (Dassault), *F-35* (Lockheed Martin), *F-18* (Boeing), *Typhoon* (Eurofighter) et *Gripen* (Saab).

Il est à relever que dès avant la désignation d'un nouvel appareil de combat, les industries aéronautiques belges ont créé un *lobby* commun associant le FLAG (Flandres), le BAG bruxellois et les entreprises wallonnes. Toute la difficulté est que la Belgique n'a pas participé en amont au développement technologique desdits appareils. Le nouveau *Gripen* en cours de développement étant encore susceptible de retombées technologiques majeures nonobstant les différences de culture multi-niveaux avec les Suédois, sans parler de la question nucléaire.

différents nouveaux bâtiments de la Marine (en collaboration avec l'Allemagne et les Pays-Bas ?) sera conditionné par cette exigence de retour technologique, de pôles d'excellence (sous-traitants, intégrateurs de sous-systèmes) et d'emploi.

Évolution des effectifs

Globalement, les personnels militaires évolueront vers un effectif de 25 000 temps pleins avec un âge moyen d'environ 34 ans (contre 40 actuellement !). Actuellement, le contingent 2016 est limité à 30 820 militaires. Le recrutement de 700 jeunes soldats/an sera organisé, sachant également qu'il a été décidé qu'il n'y aurait plus de carrière à vie dans l'armée. Après huit années de service, les soldats seront évalués ; une petite partie seulement pourra accéder à des fonctions supérieures ou devenir spécialistes techniciens ; 1 220 anciens militaires devant aussi rejoindre la nouvelle Direction surveillance et protection (DSP) pour de la surveillance statique.

Il s'agira aussi de tendre vers un juste équilibre entre les coûts du personnel (50 %), de fonctionnement (25 %) et d'investissements (25 %) alors qu'aujourd'hui, le personnel tourne autour des 70 %.

De nombreuses questions encore en suspens

La coalition au pouvoir a indiqué vouloir les équilibres régionaux et communautaires en matière de répartition géographique des quartiers, du personnel et des capacités à conserver, sans que l'on sache précisément quelles bases aériennes et casernes seront préservées, ni quelles suppressions/fusions d'unités seront effectuées.

Aussi, nous restons au milieu du gué dès lors que les décisions politiques les plus difficiles doivent encore être prises. Rien n'est encore précisé sur la répartition linguistique, l'avenir de l'École royale militaire (ERM) dont certains imaginent aussi un rôle d'université européenne de la défense, la fin de l'artillerie, l'avenir de l'hôpital militaire des grands brûlés (hôpital militaire Reine Astrid) – la Composante médicale ne sera finalement pas dissoute mais se fondra dans les autres « dimensions » –, le degré d'externalisation de certaines fonctions logistiques, le degré d'importance de l'aide à la nation, les liens entre les outils et la stratégie de défense dans les alliances et organisations internationales, le choix très diplomatique-technologico-politique du type d'appareil de combat, etc.

En outre, dès l'instant où la composante aérienne va très certainement bénéficier de la moitié des investissements – au vu du coût des nouveaux chasseurs (une heure de vol de *F-35* à 67 549 dollars est trois fois supérieure au coût d'une heure de vol de *F-16*) – on perçoit un déséquilibre entre les forces ; la composante Terre restant particulièrement inquiète sur son avenir, son rôle, ses sous-effectifs, sa



puissance de feu et surtout ses possibilités d'engagement militaire dans le spectre moyen du combat. Il se dit qu'elle ne souhaite pas nécessairement être identifiée exclusivement dans les missions de type *Vigipirate* à la belge ; quand bien même le retour sur l'image de l'Armée pour les citoyens belges fut des plus positifs suite aux menaces d'attentats fin 2015.

Toute la complexité repose aussi sur le respect des engagements dès lors que les 9,2 milliards d'euros de dépenses d'équipements majeurs ne commenceront à être effectifs qu'à partir de 2019 – vu la lenteur des procédures, la notion de crédits d'engagement et les budgets à horizon glissant –, dans le cadre d'une nouvelle législature, sans que l'on sache si le présent gouvernement de coalition sera reconduit après les futures élections législatives !

Si l'accord gouvernemental insiste sur le caractère solidaire et fiable de ses partenariats avec ses alliés (UE et Otan), on perçoit la mise en évidence des moyens militaires permettant des engagements internationaux en grande partie dans sa périphérie Est et Sud (avions, forces spéciales, frégates et contribution en 2016 à la *Very High Readiness Joint Task Force* ou *VJTF* de l'Otan, et au *Battlegroup* UE en 2018) impliquant la nécessité de s'engager et d'être solidaire des opérations multinationales, tout en prenant politiquement en compte le concept de « moindre mort » dans la prise de risque.

**

La Belgique reste la 8^e puissance économique européenne qui entend être partie prenante aux opérations dont le budget a augmenté de 10 % pour atteindre 69 millions d'euros en 2016 et 550 à 700 personnels seront engagés à l'étranger (Tunisie, Mali, Afghanistan, police aérienne États baltes, lutte anti-piraterie, opération *Sophia* contre les passeurs en Méditerranée, Irak pour les frappes aériennes et les formations au sol), tout en répondant à la demande française à partir de l'activation de l'article 42.7 TUE : frégate *Léopold I^{er}* accompagnant le *Charles de Gaulle*, renforcement militaire belge au Mali et fixation d'un groupement tactique interarmes de 300 hommes pour de possibles missions de stabilisation en zone sahélienne.

Mais elle tient compte de ses limites capacitaires, de ses choix sociétaux (chaque Belge dépense en moyenne 254 euros par an pour sa défense, 384 euros pour ses polices et 2 650 euros pour toutes ses assurances !) et des effets possibles sur les terrains asymétriques des conséquences politiques majeures d'une létalité militaire nationale. Si en France, les morts pour la patrie sont assumées par le poids de la centralité hexagonale, d'un mono-pouvoir politique gouvernemental, le rôle de l'Élysée et la culture stratégique historique assumée, il n'en est pas de même en Belgique traversée par des contingences politiques et communautaires. À Bruxelles, les conséquences de possibles drames seraient très certainement la chute du gouvernement !

Aussi, les choix d'équipements restent des révélateurs de cette perception tout en permettant à la Belgique d'être dans des engagements de coopération et de coalition, en suivant, à la carte et avec prudence, les États qui peuvent et qui veulent « entrer en premier » (cf. *Sécurité & Stratégie* n° 121). Quant à l'objectif plus lointain de « souveraineté partagée » en matière de sécurité-défense, elle reste encore difficile à concrétiser, même à la marge, avec ses partenaires : intérêts nationaux, différentiel de puissance et cultures stratégiques obligent.

Éléments de bibliographie

Dumoulin André : « La défense belge dans le futur » in *Revue Défense Nationale*, avril 2015 ; p. 84-89.

Dumoulin André : « Opérations militaires : entre prise de risque, solidarité, souveraineté et "entrée en premier" » in *Sécurité & Stratégie* n° 121, IRSD, août 2015
(www.irsd.be/website/index.php/fr/component/content/article/22-francais/etudes-fr/1146-vs121).

Struys Wally, Henrotin Joseph et Dumoulin André : *Le remplacement des F-16 belges : une analyse exploratoire* ; Réseau Multidisciplinaire d'études stratégiques (RMES), Bruxelles, 15 août 2015 ; 62 pages
(www.rmes.be/wp-content/uploads/2015/08/Remplacement-des-F-16-belges-16-aout-2015.pdf).

Vandeput Steven : « Accord sur le plan stratégique pour la Défense 2030 » (communiqué de presse), 22 décembre 2015
(www.vandeput.belgium.be/fr/accord-sur-la-plan-strat%C3%A9gique-pour-la-d%C3%A9fense-2030).